

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 1^{er} NOVEMBRE 2023 À 18 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF MICHEL-PAGÉ SIS AU 310, RUE DE L'ÉGLISE À DONNACONA ET PRÉSIDÉE PAR MADAME MARIE-ÈVE GERMAIN, VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame Marie-Ève Germain, membre-parent, district 2
Madame Carolyn Goulet, membre-parent, district 4
Madame Johannie Ouellet, membre-parent, district 5

Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 1
Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2
Madame Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3
Monsieur Marc-André Alain, membre de la communauté, profil 4
Madame Axell Rodgers, membre de la communauté, profil 5

Madame Kathia Robitaille, membre du personnel de soutien
Madame Dominique Chabot, enseignante
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information
Monsieur Sébastien Gilbert, directeur d'établissement

MEMBRES ABSENTS

Madame Isabelle Paquet, membre-parent, district 1

SONT INVITÉS :

Madame Hélène Frenette, personnel professionnel non enseignant
Monsieur Alexis Labranche, membre parent district 3
Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale
Monsieur Jacques Moffette, directeur général adjoint
Madame Marie-Claude Gignac, secrétaire générale
Madame Guylaine Allard, directrice des Services des ressources financières et du transport scolaire
Madame Émilie Frenette, directrice des services éducatifs
Madame Gina Larouche, directrice du Service des ressources humaines
Madame Céline Morasse, directrice des services éducatifs complémentaires (absente)
Madame Caroline Lambert, enseignante

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 30 sous la vice-présidence de Mme Marie-Ève Germain. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

2. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES ADMINISTRATEURS

Compte tenu de l'entrée en fonction de nouveaux membres au sein du conseil d'administration, les deux nouveaux membres désignés pour siéger au conseil d'administration du Centre de services scolaire de Portneuf prêtent serment, devant la directrice générale, de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Les nouveaux membres administrateurs sont :

- Madame Hélène Frenette, personnel professionnel non enseignant
- Monsieur Alexis Labranche, membre parent district 3

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La vice-présidente du conseil demande aux administrateurs s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour. Aucun point n'est ajouté.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant le point 13.1 – Rencontre du comité RH le 4 décembre 2023.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La vice-présidente demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre.

- Mme Dominique Chabot, enseignante, déclare son conflit d'intérêts au point traitant du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air à l'école secondaire Louis-Jobin.
- Mme Hélène Frenette, personnel professionnel, déclare son conflit d'intérêts au point concernant le gymnase de l'école secondaire de Saint-Marc;
- M. Marc-André Alain, membre de la communauté, déclare son conflit d'intérêts en lien avec l'entente de servitude personnelle réelle de passage de la rue Lamothe à Pont-Rouge.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie du procès-verbal de la rencontre du 27 septembre 2023.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal du 27 septembre 2023, suivant la modification apportée;

DE DISPENSER la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. ATTESTION DE LA DIRECTION

La directrice générale informe les membres du dépôt, au dossier de la réunion, d'une attestation signée par la direction générale et la directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire donnant l'assurance raisonnable aux administrateurs que l'ensemble des obligations au 30 septembre 2023 pour lesquelles un défaut pourrait avoir pour conséquence d'engager leur responsabilité personnelle, ont bel et bien été effectuées conformément aux lois applicables.

8. LUMIÈRE SUR NOS FIERTÉS

Dans une perspective de permettre une certaine proximité entre le conseil d'administration et les réalisations plus près des établissements scolaires des projets sont présentés aux membres lors de chaque rencontre. Ainsi, une vidéo est présentée, concernant les quatre classes de 1^{ère} année de l'école de la Saumonière et leur belle activité pédagogique combinant la lecture, l'écriture, le sens de l'observation et l'éducation en plein air.

Une mention est également amenée concernant l'ajout d'un aide à la classe dans trois écoles du centre de services qui permet de soutenir les enseignants dans des tâches non pédagogiques, puisque ces derniers peuvent maximiser le temps qu'ils accordent à l'enseignement, ce qui favorise la réussite éducative. Projet très prometteur!

Concernant l'activité « Portes ouvertes » à l'école secondaire de Donnacona, Mme Tardif tient également à souligner son succès, puisque plus de 1000 visiteurs se sont déplacés cette année. Une mention de félicitations est également amenée quant à l'activité de financement « Disco » des élèves de 4^e, 5^e et 6^e années du primaire, organisée par les élèves du PAI de l'école secondaire de Donnacona en prévision de leur voyage de fin d'année.

9. LUMIÈRE SUR NOTRE ÉQUIPE

Afin de faire connaître les services offerts du Centre de services scolaire, de valoriser le travail réalisé par nos employés et de mettre en lumière notre réseau de l'éducation, une capsule vidéo sera présentée par séance régulière du CA sur les rôles de chacun au sein de notre belle organisation.

Pour cette troisième présentation, Mme Caroline Lambert, enseignante-ressource, présente avec passion son rôle au sein de l'organisation.

10. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

En l'absence de la présidente du comité de vérification, la direction générale et les directions de service concernées dressent les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 25 octobre 2023.

11. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

À la suite de la présentation des sujets traités lors du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

Rapport financier 2022-2023

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier 2022-2023.

État de la taxe scolaire

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'APPROUVER l'état des taxes scolaires dues au 31 octobre 2023, incluant les intérêts.

Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

Bail emphytéotique – Ville de Donnacona

ATTENDU l'état du terrain de soccer/football de l'école secondaire de Donnacona;

ATTENDU QUE ce terrain est principalement utilisé par les loisirs de la ville de Donnacona en saison estivale et par l'école secondaire de Donnacona à l'automne;

ATTENDU QUE la Ville de Donnacona a l'intention de déposer une demande de financement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) afin d'installer une surface synthétique sur le terrain de soccer/football;

ATTENDU QUE selon les règles du PARFIRSPA, l'organisme admissible doit être propriétaire ou emphytéote du terrain et de l'infrastructure faisant l'objet d'une demande;

ATTENDU l'Entente de partenariat entre la Ville de Donnacona et le Centre de services scolaire de Portneuf;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement s'est prononcé en faveur du projet en déposant une lettre d'appui,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'APPROUVER la signature d'un bail emphytéotique sur une partie du lot 6 320 650 à la Ville de Donnacona;

D'AUTORISER la direction générale et la direction du Service des ressources matérielles à signer les documents afin de céder le bail par emphytéose de 15 ans pour la superficie correspondante au terrain de soccer/football, le tout étant conditionnel à l'acceptation du projet de la Ville de Donnacona par le ministère de l'Éducation.

Demande de contribution financière de la Ville de Donnacona

ATTENDU l'état du terrain de soccer/football de l'école secondaire de Donnacona;

ATTENDU QUE ce terrain est principalement utilisé par les loisirs de la ville de Donnacona en saison estivale et par l'école secondaire de Donnacona à l'automne;

ATTENDU l'Entente de partenariat entre la Ville de Donnacona et le Centre de services scolaire de Portneuf;

ATTENDU QUE la Ville de Donnacona a l'intention de déposer une demande de financement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFISRPA) afin d'installer une surface synthétique sur le terrain de soccer/football;

ATTENDU QUE dans le cadre des règles du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, la Ville de Donnacona doit trouver des partenaires afin de défrayer le tiers du coût du projet;

ATTENDU QUE des vérifications sur notre capacité financière de contribuer à ce projet ont été faites auprès de notre directrice des ressources financières et qu'elles sont positives;

ATTENDU QUE les élèves de l'école secondaire de Donnacona bénéficieront de ces installations dans leurs cours ainsi que lors d'activités parascolaires;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement s'est prononcé en faveur du projet en déposant une lettre d'appui;

ATTENDU l'intention du Centre de services scolaire de Portneuf d'accorder un bail par emphytéose à la Ville de Donnacona,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, Il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

- D'AUTORISER** la participation financière au projet de la Ville de Donnacona dans le cadre de son projet d'installation d'une surface synthétique sur le terrain de soccer/football jusqu'à un montant maximal de 350 000\$;
- QUE** le Centre de services scolaire de Portneuf désigne la direction générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

École secondaire Louis-Jobin

En point d'information, Mme Marie-Claude Tardif, directrice générale et M. Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information, informe les membres de l'historique du projet d'ajout d'un gymnase double à l'école secondaire Louis-Jobin ainsi que du programme d'aide aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA). Les membres sont informés de la possibilité de présenter un tel projet et de la tenue possible d'un conseil d'administration extraordinaire le 4 décembre prochain.

PSIRSSES - Gymnase de l'école secondaire de Saint-Marc

- ATTENDU** la résolution CA79/20-21 du 19 mai 2021 du CA mandatant la direction générale à procéder à l'analyse du besoin d'ajout d'un gymnase double à l'école secondaire de Saint-Marc et du rôle possible du CSS dans ce projet;
- ATTENDU QUE** les 1,5 millions \$ en financement externe ont été garantis en partie par la fondation de l'école secondaire de Saint-Marc via de généreux donateurs, par la contribution de différentes municipalités dont la Ville de Saint-Marc-des-Carières;
- ATTENDU QUE** ce projet pourrait desservir la clientèle scolaire et communautaire de l'ouest du comté de Portneuf;
- ATTENDU** l'augmentation de clientèle au secondaire prévue pour les années à venir;
- ATTENDU** la résolution CA30/21-22 autorisant le dépôt d'une demande dans de construction de gymnase double à l'École secondaire de Saint-Marc dans le cadre du projet PSIRSSES et la demande d'emprunt de 790 085 \$ auprès du ministère de l'Éducation du Québec;
- ATTENDU QUE** l'écart de coût entre le projet préliminaire et l'étude d'avant-projet réalisé par la firme Cuatro Architectes;
- ATTENDU QUE** des vérifications sur notre capacité financière de contribuer à ce projet ont été faites auprès de notre directrice des ressources financières et qu'elles sont positives,
- SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :
- QUE** l'autorisation de contracter un emprunt jusqu'à un maximum de 3 000 000 \$ soit demandée au ministère de l'Éducation afin d'assumer la partie excédentaire des coûts du projet de gymnase double à l'école secondaire de Saint-Marc;

QUE le Centre de services scolaire de Portneuf désigne la direction générale et la direction du Service des ressources financières comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Transport scolaire – rue Lamothe à Pont-Rouge – Entente de servitude personnelle réelle de passage

- ATTENDU** l'analyse de la chaussée de la rue Lamothe effectuée par une firme d'experts;
- ATTENDU** la recommandation du protecteur de l'élève d'envisager un scénario de compromis par le Centre de services scolaire concernant le lieu d'embarquement;
- ATTENDU QUE** les parents concernés consentent à revoir le parcours d'origine en acceptant certains compromis ;
- ATTENDU QUE** la solution envisagée nécessite une demande de servitude personnelle réelle de passage pour le terrain, portant le numéro de lot 4 011 359 et menant au Lac André, permettant ainsi à nos autobus d'un droit de passage en période scolaire ;
- ATTENDU** l'accord écrit de M. Jacquelin Juneau, propriétaire du terrain, portant le numéro de lot : 4 011 359;
- ATTENDU QUE** l'entretien et le déneigement dudit terrain sont entièrement assumés par le propriétaire, soit M. Jacquelin Juneau;
- ATTENDU QUE** le conseil d'administration permet une dérogation à sa politique relative à l'organisation du transport afin de trouver une solution satisfaisante pour les parties,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

- D'AUTORISER** la direction générale à signer les documents permettant la demande de servitude personnelle réelle de passage pour le terrain portant le numéro de lot : 4 011 359 et menant au Lac André.

12. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Aucune

13. AUTRES SUJETS

13.1. Rencontre extraordinaire du Comité des ressources humaines extraordinaire

Mme Tardif informe les membres de la tenue possible d'un comité des ressources humaines extraordinaire le 4 décembre prochain, et ce, en prévision de la nomination possible à la direction générale au conseil d'administration du 13 décembre prochain.

14. PROCHAINE RENCONTRE

Une rencontre extraordinaire pourrait avoir lieu le 4 décembre 2023. La prochaine séance régulière est prévue le 13 décembre 2023.

15. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité de lever la séance à 20 h 51.

16. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.



Marie-Ève Germain
Vice- présidente du conseil d'administration



Marie-Claude Gignac
Secrétaire générale